

Belgium-Érezée: Retirement home construction work

OJ S 89/2016 07/05/2016

Contract notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Les Arches

Postal address: Rue du Home 7

Town: Érezée

Postal code: 6997

Country: Belgium

Contact person: Les Arches

For the attention of: France Stevenne

E-mail: france.stevenne@erezee.be

Telephone: +32 63228215

Internet address(es):Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=235428>Electronic submission of tenders and requests to participate: [https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Les Arches-Cabines sanitaires-F02&userType=SUPPLIER&language=fr](https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=Les%20Arches-Cabines%20sanitaires-F02&userType=SUPPLIER&language=fr)**Additional information can be obtained from:**

Official name: Altema Architecture SCPRL

Postal address: Lenclos 85B

Town: Étalle

Postal code: 6740

Country: Belgium

Contact person: Altema

For the attention of: Sandra Javaux

E-mail: altema@skynet.be

Telephone: +32 63228215

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

Official name: Altema Architecture SCPRL

Postal address: Lenclos 85B

Town: Étalle

Postal code: 6740

Country: Belgium

Contact person: Altema

For the attention of: Sandra Javaux

E-mail: altema@skynet.be

Telephone: +32 63228215

Tenders or requests to participate must be submitted: the abovementioned address**I.2. Type of the contracting authority**

Body governed by public law

I.3. Main activity

Social protection

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: no

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

MRS Amonines — Lot 2 Cabines sanitaires.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

Execution

Main site or place of performance: Rue du Home n°7

6997 Amonines.

NUTS code BE34 Prov. Luxembourg (BE)

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Travaux de pose des cabines sanitaires.

II.1.6. CPV code(s)

45215212 Retirement home construction work

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

Options: no

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: no

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Duration in days: 100 (from the award of the contract)

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Voir cahier des charges.

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Voir cahier des charges.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Voir cahier des charges.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Section 2 — Droit d'accès

Tout soumissionnaire qui se trouve dans un des cas d'exclusion repris à l'Art. 61 §1 de l'AR1 sera

exclu de la participation à ce marché.

Tout soumissionnaire qui se trouve dans un des cas d'exclusion repris à l'Art. 61 §2 de l'AR1 pourra

être exclu de la participation à ce marché.

Pour vérifier ces cas d'exclusion, le soumissionnaire joindra obligatoirement à son offre:

— Art 61 §1 et § 2 — 1°, 2°, 3° AR1:

o un extrait du casier judiciaire ET une attestation du greffe du tribunal de commerce datant de 6 mois maximum avant la date de dépôt de l'offre du soumissionnaire ou, à défaut, un document équivalent récent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance, dont il résulte que ces exigences sont satisfaites.

— Art 61 §2 — 5° et 62 §1 et 2 AR1:

o L'entrepreneur belge employant du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs:

une attestation de l'Office National de Sécurité Sociale (ONSS) dont il résulte qu'il est en règle en matière de cotisations de sécurité sociale pour l'avant dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de dépôt de l'offre.

o L'entrepreneur étranger:

§— une attestation délivrée par l'autorité compétente certifiant, suivant compte arrêté au plus tard la veille de la date limite de réception de l'offre qu'il est en règle à cette date avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale selon les dispositions légales du pays où il est établi (lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sur l'honneur ou par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de ce pays) et,

§— le cas échéant, une attestation de l'ONSS, conformément à ce qui est demandé supra pour le soumissionnaire belge, s'il emploie du personnel assujetti à la loi du 27.6.1969 révisant l'arrêté-loi du 28.12.1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs.

— Art 61§2 6° et 63 AR1:

o Pour les entrepreneurs belges:

§— une attestation 276C2 fournie par l'Administration des Contributions Directes relative au dernier exercice clôturé par rapport à la date limite de dépôt de l'offre;

§— une attestation délivrée par l'Administration de la TVA relative au dernier exercice clôturé par rapport à la date limite de dépôt de l'offre;

o Pour les entrepreneurs étrangers:

§— les équivalents des documents susmentionnés, selon la législation de l'État où l'entrepreneur est établi;

§— lorsqu'un tel document n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sur l'honneur, sous serment, ou solennelle faite par le soumissionnaire devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Lorsque le soumissionnaire est une association sans personnalité juridique formée entre plusieurs

personnes morales et ou physiques (association momentanée, groupement de fait,...), aucun des

associés ne peut se trouver dans un des cas d'exclusion susmentionnés et la preuve doit en être

rapportée pour chacun des associés conformément aux dispositions susmentionnées concernant les

causes d'exclusion (cfr. Art. 66 AR1).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Cfr. Art. 67, 3° de l'AR1:

o Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activités faisant l'objet du marché, réalisés par l'entreprise au cours des trois derniers exercices;

o Ces chiffres d'affaires seront respectivement supérieurs à:

Lot n°2: 750.000EUR pour le chiffre d'affaires global et 550 000 EUR pour le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché;

— Des déclarations bancaires appropriées établies conformément au modèle figurant à l'annexe 3

de l'AR du 15.7.2011;

— Les comptes annuels ou les comptes annuels déposés les plus récents, lorsque la législation

du pays où est établi le soumissionnaire en prescrit le dépôt, attestant la santé financière du soumissionnaire.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Cfr. Art. 69, 7° de l'AR1:

o Le soumissionnaire devra joindre à son offre une liste de 5 travaux d'un montant supérieur fixé ci-après et exécutés au cours des cinq dernières années. Cette liste est complétée par une fiche signalétique par référence indiquant, obligatoirement:

§— l'objet du marché

§— le montant de la soumission et, le cas échéant, du décompte final

§— la date de la réception provisoire

§— le lieu des travaux réalisés.

Chaque fiche devra être appuyée d'un certificat de bonne exécution signé et daté par le

P.A. et/ou par le Maître de l'Ouvrage et indiquer le montant, l'époque et le lieu d'exécution

des travaux et préciser s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

o Les montants minimum acceptés pour les références de travaux ci-dessus sont définis comme suit:

Lot n° 2: 200 000 EUR;

— Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels de l'entrepreneur et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années, définis au minimum comme suit:

Lot n°2: 9 ouvriers et 1 cadre;

Agréation

— Cfr Art. 70 et 79 de l'AR1

Sont applicables à l'exécution des travaux faisant l'objet de l'entreprise régie par le présent CSCh:

— La Loi du 20.3.91 (MB du 6.4.91) organisant l'agréation des entrepreneurs de travaux.

— L'AR du 26.9.91 (MB du 18.10.91) fixant certaines mesures d'application de la loi du 20.03.91 organisant l'agréation des entrepreneurs de travaux.

— L'AM du 27.9.91 (MB du 18.10.91) définissant le classement des travaux selon leur nature en catégories et sous-catégories en relation avec l'agréation des entrepreneurs.

— L'AM du 27.9.91 (MB du 18.10.91) relatif aux documents à produire lors de demandes d'agréation, d'agréation provisoire, de transmission d'agréation ou de l'appréciation des preuves requises en application de l'Art. 3, § 1, 2° de la loi du 20.3.91 organisant l'agréation des entrepreneurs de travaux.

Voir cahier des charges pour complément.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Catégorie D16 et classe 3;

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

Les Arches-Cabines sanitaires-F02

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 29.6.2016 - 09:00

Payable documents: yes

Price: 200,00 EUR

Terms and method of payment: Le dossier de soumission est vendu par l'auteur de projet aux soumissionnaires qui en font la demande écrite par voie électronique, de la composition complète ci-dessus.

La sollicitation devra être clairement identifiable, avec les données complètes de la société ou de la personne demanderesse (adresse postale et mail, coordonnées téléphoniques, délégation de pouvoir, numéro de TVA). Il ne sera pas donné suite aux demandes qui ne pourraient pas faire la preuve de leur intérêt et de leur compétence dans le domaine faisant l'objet de la demande. Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'exclure de la vente les personnes qui refuseraient de faire preuve de leur identité et/ou de leur délégation.

Les documents d'adjudication (plans, cahier spécial des charges, modèle et bordereau de soumission) sont vendus par l'auteur de projet (bureau Altema à Étalle), exclusivement aux entrepreneurs (ou aux personnes les représentant):

— en version informatique uniquement au prix de 200 EUR, TVA comprise (enlèvement sous les 72 heures après paiement). Les documents doivent être retirés directement au bureau Altema. Le CD sera remis uniquement contre preuve de paiement envoyée par mail à l'adresse suivante: altema@skynet.be

Au cas où le soumissionnaire souhaiterait que les documents d'adjudication lui soient envoyés par la poste, il est prié de majorer le montant repris ci-dessus de 25 EUR pour les frais d'envoi par recommandé et d'aviser directement le bureau de son paiement.

Paiement:

Le paiement se fait uniquement par versement préalable au compte bancaire ALTEMA: IBAN BE 44 7320 2573 3545 — BIC CREGBEBB avec la communication suivante: «Les Arches — Amonines — lot 2». Dès réception du paiement, une facture sera établie par l'auteur de projet. Aucun paiement en espèces ni par chèque ne sera accepté.

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

30.6.2016 - 10:30

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 150 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 30.6.2016 - 10:30

Place:

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

3.5.2016